

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2021

CM-21D30-def

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. FRUCTUS Sébastien ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme GONÇALVES Myriam (pouvoir à M. HAMELIN Cédric), M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent : M. MONTEILHET Denis

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé un devis de PROCAR RECYGOM pour l'évacuation des pneus suite au dépôt sauvage réalisé à proximité du PN 13 chemin de Courcour pour un montant égal à 146,16€ ttc.

2 – Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu du conseil municipal en date du 26.03.2021 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire souhaite apporter une information complémentaire à l'assemblée sur le vote des taux des taxes locales qui ont été votés lors du conseil précédent, comme suit :

TFPB : Taux communal 2021+ Taux départemental 2020 soit : 11.50 + 20.48 = **31.98 %**

Soit une augmentation de 30.73 % -> 31.98 % = +4.07 %

Et le taux de **TFPNB** passe de 82.82 % à **86.19 %**.

3 – Aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg – phase réseaux d'eaux pluviales et phase voirie : convention de financement avec le Conseil Départemental

La commune ayant sollicité le Conseil Départemental pour le financement de ces travaux sur la RD 341 dans le cadre du dispositif d'intervention en faveur de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération, le projet ayant recueilli un agrément technique et financier, a été retenu comme suit :

Pour les réseaux d'eaux pluviales (phases n° 1 et 2 du plan de décomposition) :

- une part départementale de 58 640.00 €

Pour les réseaux de voirie (phase n° 1 du plan de décomposition) :

- une part départementale de 47 410.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg établi par le maître d'œuvre, approuve le plan de financement présenté, et autorise Mme le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation de la maintenance et l'entretien du réseau départemental en traverse d'agglomération.

4 – Aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg – phase réseaux d'eaux pluviales et phase voirie : financement par un emprunt

VU le programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg (tranche réseaux eaux pluviales + tranche voirie) approuvé par délibération du Conseil Municipal ;

VU le début du chantier le 15.03.2021 ;

Sur proposition de la commission des finances réunie le 21.04.2021, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France - Agence des Collectivités Locales, un emprunt de 450 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux fixe de 0.91 %

Durée de remboursement : 25 ans

Mise à disposition possible mai 2021.

Echéance annuelle d'un montant égal à 20 206.49 €.

Somme des intérêts : 55 162.34 €

Frais de dossier : 450.00 €.

Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5 – Groupement de commandes en vue de la passation de marché public pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement avec le SIAREC et le SIAEP de Basse Limagne

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'eau potable, des travaux des eaux usées et des eaux pluviales avec le SIAREC et le SIAEP de Basse Limagne conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents), de désigner le SIAEP de la Basse Limagne comme coordonnateur du groupement, d'établir une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci annexé, d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention, et de désigner Mme Suzanne DELARBRE, Maire, représentant titulaire et M. Christian DELARBRE, Adjoint au maire en charge des travaux, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement.

6 – Groupement de commandes pour l'achat de papier et pour les vérifications périodiques obligatoires avec Billom Communauté

Considérant qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, Billom Communauté propose de former un nouveau groupement de commande pour notamment l'achat de papier comme actuellement et de proposer un groupement de commande pour la réalisation des vérifications techniques obligatoires à définir courant mai ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commande et l'adhésion de la commune de BOUZEL pour le lot N° 1 – Papier, dont la liste figure à l'article 5 de la convention de groupement de commande, et d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de groupement de commande et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

7 – SIAREC : demande d'adhésion de la commune d'ISSERTEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande d'adhésion au SIAREC, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la commune d'Isserteaux (par délibération n°15122020-43 du 15 décembre 2020).

8 – SIEG 63 - Territoire d'Energie : proposition d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de bourg

Suite à la présentation aux membres du Conseil Municipal en réunion de travail du 21.04.2021, la proposition d'éclairage public dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg et de remplacement des lanternes vétustes dans le bourg (hors périmètre PAB) a été validée. L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à 60 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % (*) du montant H.T. pour les travaux d'éclairage public, de 40 % (*) pour les travaux de mise en lumière et en demandant à la Commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe) égal à :

Eclairage public	57 541.82 € x 0.50 =	28 770.91 €
Mise en lumière	2 458.18 € x 0.60 =	1 474.91 €
Ecotaxe	=	10.08 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Mme le Maire ;
- de demander l'inscription de ces travaux au Programme 2022 du S.I.E.G du Puy-de-Dôme ;
- de fixer la subvention de la Commune au financement des dépenses à 30 255.90 € et d'autoriser Mme le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de financement avec le Syndicat ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022, soit 30 255.90 € au compte 2041582 – Éclairage public - Fonds de concours - opération n° 10162.

9 – SIEG 63 - Territoire d'Energie : rapport d'activités 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2019 du SIEG du Puy-de-Dôme et du Compte Administratif, qui n'appellent ni observations ni remarques particulières.

10 – S.I.BO.VA : rapport d'activités 2020

Où le rapport de Mme BARD Maire-Adjoint, Présidente du S.I.BO.VA, le Conseil Municipal prend acte de ce document qui n'appelle ni observations ni remarques particulières.

A cette occasion, Mme BARD précise que compte tenu de la baisse des effectifs à la prochaine rentrée de 2021 et de la faible fréquentation du service de garderie du mercredi après-midi, le comité syndical a validé la

proposition de ne pas maintenir cette période à compter de la rentrée de septembre 2021. Le PEdT- plan mercredi sera donc établi en fonction de cette disposition.

Elle fait également part du courrier de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 12.04.2021, informant du retrait d'un emploi à l'école primaire de BOUZEL à compter de la rentrée 2021-2022, se traduisant en fait par une fermeture de classe.

Mme BARD fait un compte-rendu du conseil d'école du 27.04.2021 qui s'est déroulé sur BOUZEL et indique que le prochain Comité Syndical est fixé au 05.05.2021.

11 - Décision Modificative n°1 au budget principal de l'exercice 2021, recettes d'investissement

Considérant la remarque en date du 09.04.2021 de Mme le Receveur Municipal relative à l'erreur d'imputation budgétaire de crédits en recette d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rectifier en votant un virement de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement, comme suit :

➤ Décision Modificative n° 1 : études PAB / Aménagement traverse et bourg

Recettes : compte 2031 - Frais d'études - Opération patrimoniale n° 041 = + 58 510.42 €

Recettes : compte 2031 - Frais d'études - Opération d'ordre transfert entre section n° 040 =

- 58 510.42 €

12 - Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2021

Programme rénovation de l'école

Sur proposition de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les offres :

- Sarl Plomberie SOISSONS : Reprise complète de la plomberie des lavabos du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de l'école d'un montant égal à 4 710.00 € HT ;

- Eurl MACHADO FILS : Remplacement de la chaudière à gaz d'un montant égal à 21 763.60 € HT ;

- ECB Etanchéité : Isolation du toit terrasse du préau et du toit terrasse de la classe maternelle, reprise complète de l'étanchéité des toits terrasses, d'un montant égal à 13 538.60 € HT ;

- COSMETAL : Création d'un brise soleil en lames d'aluminium fixées sur une ossature métallique, finition thermolaquée, d'un montant égal à 9 900.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget primitif de l'exercice 2021, en section d'investissement, article budgétaire n° 21312 - Opération n° 10140 - bâtiments scolaires.

Travaux d'aménagement du centre bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les offres :

- SADE Agence de Clermont-Ferrand : travaux de terrassements complémentaires pour pose de réseaux secs Rue du Breuil d'un montant égal à 3 318.00 € HT ;

- SUEZ RV OSIS Sud Est : Inspection télévisée de réception de travaux neufs des réseaux d'eaux pluviales d'un montant égal à 5 727.79 € HT ;

Les crédits nécessaires seront imputés au budget primitif de l'exercice 2021, en section d'investissement, article budgétaire n° 2315 - Opération n° 10159 - PAB Aménagement traverse et bourg.

POUR AFFICHAGE, le 06.05.2021

Le Maire, Suzanne DELARBRE

